



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES
SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMES
DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA
PETITE ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-20-089
EN DATE DU 16 MARS 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} adjointe au Maire ;

VU la décision en date du 22 juillet 2019 fixant les tarifs de spectacles par catégories de plateaux et catégories de spectateurs pour la saison 2019-2020 ;

D É C I D E

DE FIXER un tarif à 2 € pour les ateliers et spectacles suivants :

- « Auberfabrik », le 14 mars 2020
- « La lune enchantée », les 14 et 21 mars 2020
- « Bouh ! », le 21 mars 2020

DE FIXER un tarif à 5 € pour le spectacle suivant :

- « Emilie jolie », le 21 mars 2020

DIT que ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200316-Imc1H7160H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/03/2020 Date de Publication : 16/03/2020
